

# « “Enfant du péché”, “mulâtresse”... J’ai tenté d’oublier les noms qu’on nous donnait »

La Belgique a été condamnée à indemniser cinq femmes métisses du Congo. Elles avaient été soustraites à leur famille à l’époque coloniale. L’une d’elles, Léa Tavares Mujinga, témoigne de cette enfance volée.

ENTRETIEN

COLETTE BRAECKMAN

Léa Tavares Mujinga est née à Kole, dans la province congolaise du Kasai-Oriental, en 1946. Son père était portugais, sa mère congolaise. Elle n’avait que 4 ans lorsque l’administrateur belge envoya la police pour la soustraire à sa famille maternelle et la placer dans un orphelinat situé à 1.000 kilomètres de son village natal.

Sa vie durant, Léa Tavares, comme bien d’autres enfants métis du Congo, du Rwanda et du Burundi, a porté cette blessure. Elle n’en parlait pas volontiers et même ses petits-enfants ignoraient tout de ce passé douloureux.

Jusqu’au jour où, avec quatre autres femmes métisses, qui avaient partagé les mêmes souffrances et s’étaient heurtées au même silence officiel, Léa Tavares décida d’aller plus loin : porter l’affaire en justice. C’était il y a cinq ans. L’avocate bruxelloise Michelle Hirsch fut saisie de l’affaire et attaqua l’Etat belge pour « crimes contre l’humanité », réclamant pour ses clientes 50.000 euros à titre de dommages et intérêts.

Un premier jugement, rendu en septembre dernier en première instance, débouta les plaignantes, mais les avocats, Hirsch et Angelet, portèrent l’affaire en appel.

Depuis le lundi 2 décembre, la vie de Léa Tavares Mujinga et des quatre autres plaignantes ont basculé : la cour d’appel de Bruxelles a condamné l’Etat belge pour « crimes contre l’humanité ». C’est la première fois qu’un tel jugement est porté contre une ancienne puissance coloniale. Le récit qu’elle nous livre est marqué par la souffrance, mais il est aussi une histoire d’amour.

**Avez-vous connu votre père, qui était-il ?**

De nationalité portugaise, il était expert-comptable dans une société belge. Il avait bien l’intention d’épouser ma maman, sa compagne congolaise, de reconnaître leur petite fille et de la faire grandir auprès de son frère de deux ans plus âgé que moi, né d’une union précédente.

C’est sans appréhension que ma famille salua le départ au Portugal d’un homme qui aimait les siens et qui était profondément attaché au Congo, son pays d’adoption. Il avait l’intention de se rendre en Europe pour annoncer à sa famille ma naissance et ses projets de mariage. Il envisageait d’adopter légalement mon frère aîné – dont le père était un Belge – et voulait préparer notre accueil parmi les siens.

A son retour après deux années de voyage, mon père ne retrouva plus que ma maman. Elle était en larmes : les enfants avaient disparu, enlevés ! Elle ne savait même pas où se trouvait Katende, la ville où on m’avait emmenée ! Stupéfait, profondément blessé et puisque la famille qu’il voulait fonder au Congo n’existait plus, le couple se sépara.

**Quels souvenirs la petite Léa a-t-elle gardés de ce jour où elle fut arrachée à sa mère ?**

Des policiers congolais ont débarqué, accompagnés d’un officier belge. Ils avaient ordre d’enlever la petite fille de 4 ans que j’étais et de l’emmener dans un établissement tenu par des religieuses. Maman sanglotait et moi, je ne comprenais rien à ce qui m’arrivait. Face à « la loi des Belges », il nous fallut céder. On m’emmena *manu militari* à Katende.

**Votre mère aurait-elle pu refuser de laisser partir sa fille ?**



**« Je réfute l’argument selon lequel ma famille congolaise aurait été trop fruste, primitive comme on disait alors, pour y laisser un enfant métis », revendique Léa Mujinga Tavares.**

© HATIM KAGHAT.

*Affronter un Etat, ce n’est pas rien ! Ce fut le combat d’une vie*

**Léa Mujinga Tavares.**  
Femme métisse enlevée du Congo par l’Etat belge

”

C’était impensable : face à l’administrateur belge accompagnée par des policiers, ma maman n’avait pas le choix. Si elle avait refusé, elle se serait retrouvée en prison... L’année précédente déjà, lorsque mon frère avait été enlevé, on avait dit à ma mère que j’allais suivre... Pourquoi ce délai ? Parce qu’il fallait attendre que j’aie atteint l’âge de 4 ans. La raison était simple : les religieuses qui allaient s’occuper de nous par la suite étaient incapables de nous pouponner, de nous changer. D’après le règlement, on ne pouvait enlever les enfants que lorsqu’ils étaient propres et capables de marcher seuls.

**Quelle fut la réaction de la famille congolaise face à cet enlèvement ?**

Notre famille congolaise nous aimait beaucoup, mon frère et moi, tout le monde était très triste...

Je réfute l’argument selon lequel ma famille congolaise aurait été trop fruste, primitive comme on disait alors, pour y laisser un enfant métis. C’est tout à fait faux : lors de la Première Guerre mondiale, mon grand-père avait combattu aux côtés des militaires belges. Par la suite, il était devenu enseignant et avait même appris le flamand.

**Quel accueil avez-vous reçu dans cette institution à laquelle l’Etat belge donnait des subsides pour élever des enfants métis ?**

Lorsque je suis arrivée, les religieuses, des Flamandes, ont commencé par m’enlever ma petite robe, mes chaussettes, mes souliers. Il fallait que je sois pareille aux autres enfants. Quant à la nourriture, elle était très différente de ce que l’on mangeait chez moi : pas de lait, pas de pain ou de riz, jamais d’œufs. Certes, dans ce grand pays, les habitudes alimentaires diffèrent d’une province à l’autre, mais à Katende, il était évident que les religieuses, alors qu’elles avaient reçu des subsides, essayaient de dépenser le moins possible...

La nuit, nous dormions dans des dortoirs, sur des petits lits en bois, sur des

nattes usées. Pas de matelas, pas de draps de lit, une petite couverture usagée... La toilette était minimale, un trou dans le sol pour les besoins, des feuilles de manguier pour nous essuyer...

**Avez-vous reçu la visite de votre mère ?**

C’est en vain que j’ai cherché son adresse pour tenter de la contacter. Une seule fois, elle a fait le voyage, parcouru les 1.000 kilomètres qui nous séparaient...

Lorsque j’ai eu 8 ans, en 1954, les sœurs m’ont autorisée à aller voir ma maman et c’est seule, avec cinq francs congolais en poche, (moins d’un euro aujourd’hui) que je me suis rendue à Lusambo. Finalement, la petite Léa que j’étais est arrivée. J’ai frappé à la porte de la maison et me suis retrouvée dans les bras de ma maman. Sous son oreiller, elle avait gardé la petite robe que je n’avais pu emporter lorsqu’on m’avait enlevée.

Le séjour n’a duré que deux semaines car je savais que la route du retour serait longue. L’un de mes oncles a tenu à m’accompagner jusque Katende, où je suis restée comme pensionnaire jusqu’à l’âge de 14 ans.

A Lodja, une ville de la province du Sankuru (au centre du Congo, NDLR), j’ai retrouvé mon père portugais, cet homme qui avait abandonné ma mère. Alors que je le saluais en disant « bonjour Monsieur », il m’a dit le chagrin qu’il avait éprouvé lorsqu’à son retour du Portugal, il avait découvert que sa fille chérie avait été emmenée par l’administration belge...

**Etes-vous retournée à Katende par la suite ?**

Lorsqu’en 1961, un an après l’indépendance, j’ai obtenu mon diplôme d’études secondaires, j’ai voulu retourner à Katende pour retrouver les religieuses auxquelles j’avais été confiée. Lorsque je suis arrivée, on m’a expliqué qu’à cause des troubles au Congo, elles avaient été évacuées vers la Belgique. Quant à moi, je n’étais plus qu’une pe-

tite fille abandonnée, avec une mère qui vivait à plus de 1.000 kilomètres... J’ai fini par retrouver ma mère. Au même moment, j’ai rencontré un Belge, Robert Mellick, un pilote d’avion qui appartenait à une grande famille de la noblesse européenne et nous nous sommes mariés.

**Pourquoi avez-vous décidé de venir en Belgique ?**

En 1988, après la mort de mon mari Robert, victime d’un accident d’avion, j’ai décidé de venir en Belgique accompagnée de mes quatre enfants. Ce n’était pas facile car je n’y connaissais pas grand monde. Me souvenant du fait que les religieuses nous répétaient que la reine Fabiola était notre marraine, j’ai écrit à cette dernière, en expliquant que j’étais veuve, seule avec quatre enfants et ancienne pupille de la Belgique. Pour toute réponse j’ai reçu une lettre stéréotypée me disant de m’adresser au CPAS qui me dirait si j’avais droit ou non à un logement social. J’ai été blessée par cette réponse, mais heureusement, je ne suis pas rancunière... Depuis lors, j’ai tenté d’oublier les noms que l’on nous donnait à l’époque, « enfant du péché », « café au lait », « enfant de la prostitution », « mulâtresse »...

**Que pensez-vous du procès qui s’est terminé par la condamnation de l’Etat belge pour « crime contre l’humanité » ?**

C’est une très grande victoire. Affronter un Etat, ce n’est pas rien ! Depuis lors je reçois des appels venus de partout, du Canada, du Tchad, du Nigeria, de France... Je m’aperçois que des métis, il y en a partout... Les gens sont très touchés par ce qu’ils apprennent sur cet aspect de la colonisation. Pour moi et pour les quatre autres plaignantes, ce fut le combat d’une vie et je suis très reconnaissante envers mes avocats de l’avoir porté jusqu’au bout. Je remercie en particulier Me Hirsch, elle ne s’est jamais découragée et c’est grâce à elle que mes petits-enfants vont pouvoir fêter Noël avec une grand-mère heureuse...